

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Juin 2010

L'an deux Mil Dix, le QUATORZE Juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 09.06.10

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, DELEAN Michel, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse,

ABSENTS et EXCUSES : MARTEL-JON Sandrine, GENANS BOITEUX Marc, LARUAZ Frédéric, AVET-FORAZ André, POCHAT-COTTILLOUX Gilles,

Avait donné procuration : MARTEL-JON Sandrine à MASSON Chantal

A été élue secrétaire : DONZEL Maryse

PROJET DE DELIBERATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 19 avril 2010, le Conseil de Communauté a arrêté le Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le Maire présente le programme d'actions à mettre en œuvre et précise que le Conseil Municipal dispose d'un délai de 2 mois pour donner un avis sur les actions à mettre en œuvre par la Communauté de Communes et par les Communes.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** l'adoption de ce projet

LOCATION TERRAIN COMMUNAL LIEU-DIT « LES ILES » POCHAT Gilles

Le Conseil Municipal décide de reconduire la location de terrain (environ 200 m², parcelle A 3084) à compter du 1er Août 2010 pour un montant annuel de **50 Euros** et dans les mêmes conditions que celles définies dans la convention d'occupation à titre précaire et révocable signée entre les deux parties. Annulation de la précédente délibération.

DEPLACEMENT DU BASSIN COMMUNAL DE LA RIGOLE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du déplacement du bassin communal « dit LA RIGOLE » dans le cadre de la demande de Permis de Construire SHUMACHER-VALDENNAIRE.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable de 38 m² De terrain à détacher de la parcelle n°819,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à cette acquisition.

PROJET D'ELARGISSEMENT DU CHEMIN RURAL « DIT LA RIGOLE »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'élargissement du chemin rural « dit LA RIGOLE »

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable de parcelles nécessaire à l'élargissement du chemin rural. Ces terrains d'une superficie de 68 mètres carrés, correspondent aux parcelles cadastrées n° 3265 et n° 3262 section A.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à ces acquisitions.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 24 Juin 2010

Le Maire